



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2020

Convoqué le 21 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni le 2 mars 2020 à 18 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de M. Etienne VOLLMAR, Maire.

Membres présents : WENGER Isabelle, MULLER Madeleine, BUSCH Patrice, FISCHER Anne, CARLEN Jacques, ENGEL Delphine, HEIT Franck, ENGELHARD Sonia, WENGERT Christophe, Dominique CHER, VIVIER Michèle, LEBEAU Denis, MULLER Elodie, SCHNEIDER Camille, HAAS François,

Membres absents excusés : GEBHART Estelle, WEIBEL Aimé, EBERSOHL Didier,

--oOo--

Mme WECH Sandra assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

M. le Maire soumet le procès-verbal du 16 décembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.
M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

I – AFFAIRE DU PERSONNEL

- **1.1 - Modification de la délibération 59/2019**

Le Maire informe l'assemblée, que la délibération 59/2019 en date du 16/12/2019 a été transmise au Centre de Gestion pour validation.

En retour, le Centre de Gestion nous a demandé de modifier les dispositions communes à l'IFSE et au CIA à savoir :

DISPOSITIONS COMMUNES A L'IFSE ET AU CIA

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Modulation selon l'absentéisme :

- *Suppression totale du versement du régime indemnitaire à compter du 31^{ème} jour calendaire d'absence de service sur l'année civile pour raison de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de grave maladie ou congé de longue durée.*
- *En cas de renouvellement, de prolongation : de congé de longue maladie, congé de grave maladie, congé de longue durée ou de nouvel arrêt de travail de plus de 30 jours directement à la suite d'un ancien arrêt, il n'y aura pas de versement du régime indemnitaire.*
- *Maintien du régime indemnitaire en cas de maladie professionnelle, accident de service, congé de maternité, paternité, adoption, congés annuels.*

Le conseil municipal à l'unanimité moins Elodie Muller et Camille Schneider

VALIDE cette délibération avec les modifications apportées.

- **1.2 - Mise à jour du plan des effectifs – Elodie Muller nous rejoint**

Le Maire expose :

L'évolution démographique de notre village, la perspective du remplacement de certains personnels et la régularisation des emplois occupés dans la commune entraînent la mise à jour de notre plan des effectifs.

Tout avancement de grade nécessitant la création préalable des postes d'avancement et dans le but de régulariser les personnels déjà nommés à des emplois non prévus.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour



permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

VU les délibérations en date du 4 mars 2010, 24 février 2011, 28 novembre 2013, 19 décembre 2018

Le Conseil municipal à l'unanimité moins Camille Schneider :

COMPLETE et **MODIFIE** le plan des effectifs en :

- **FIXANT** le plan des effectifs de la commune comme suit :

| Cadre d'emploi - Filière | Grades du cadre | Cat. | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | Temps complet- Temps non complet |
|--------------------------|---|------|---------------------|-----------------|----------------------------------|
| Administrative | Attaché principal territorial | A | 1 | 0 | |
| | Attaché territorial | A | 1 | 0 | |
| | Rédacteur Principal 1ère classe | B | 1 | 0 | |
| | Rédacteur Principal 2ème classe | B | 1 | 1 | TC |
| | Rédacteur | B | 1 | 1 | TC |
| | Adjoint Administratif Principal 1ère classe | C | 1 | 1 | TC |
| | Adjoint Administratif Principal 2ème classe | C | 1 | 0 | |
| | Adjoint Administratif | C | 1 | 0 | |
| TECHNIQUE | Adjoint technique Principale 1ère classe | C | 2 | 1 | TC |
| | Adjoint Technique Principal 2ème classe | C | 1 | 0 | |
| | Adjoint Technique | C | 2 | 2 | TC |
| | Adjoint Technique | C | 1 | 1 | TNC |
| Sociale | ATSEM Principal 1ère classe | C | 1 | 1 | TNC |
| | ATSEM Principal 2ème classe | C | 1 | 0 | |
| | Apprenti ATSEM | C | 1 | 1 | TNC |

-oOo-

II- AFFAIRES FINANCIERES

○ **Budget eau 2020 - Redevance**

- Vu le transfert de compétence auprès de la CAH à compter du 01/01/2020, une délibération doit être prise afin d'acter et maintenir la redevance et la part fixe de l'eau pour 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins Camille Schneider :

DECIDE de maintenir la redevance eau pour cette année. Le montant H.T. par m3 de la part proportionnelle sera de 0.77 € ; sachant que le budget eau est soumis à TVA.

DECIDE de maintenir la part fixe qui est de 15 €/an et par abonné.

○ **Demande de subvention de l'Association « Le Bon Temps »**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention émanant de l'Association « Le Bon Temps » ainsi que le prévisionnel budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins Camille Schneider et Sonia Engelhard

ALLOUE une participation financière communale d'un montant de 600 €.

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention



- **Participation financière aux frais de consommation électrique de l'association de Pétanque de Kaltenhouse**

Suite à la délibération du 30 novembre 2016, nous avons décidé, afin d'enrayer l'escalade des consommations électriques, de mettre les compteurs électriques au nom des associations et de verser une subvention suivant les factures. Le plafond de la facturation d'électricité pour l'association de Pétanque est de 2.000,- €. M. GENTNER Stéphan a déposé un état des factures d'électricité au titre de l'année 2019 pour un montant de 2.211,17,- €uros.

Considérant la délibération qui stipule que le plafond pour l'Association de Pétanque est de 2.000,-€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins Camille Schneider

ALLOUE une participation financière de 2.000,- € aux frais de consommation électrique
AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette participation

-oOo-

III – AFFAIRES GENERALES

- **Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CAH**

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres ou d'autres entités juridiques, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations de détection et de localisation de réseaux (publics et privées) existants sur le territoire de la CAH (alimentation électrique de l'éclairage public, feux tricolores, panneaux d'affichages, vidéoprotection, réseaux de chaleur...). Ces données seront exploitées dans le SIG (Système d'informations géographiques) intercommunal et permettront de faciliter la gestion du réseau dans sa globalité.

Sur cette base, en plus de la CAH, les collectivités ou entités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

- Commune de Bischwiller,
- Commune de Brumath,
- Commune de Haguenau,
- Commune de Kaltenhouse,
- Commune d'Oberhoffen Sur Moder,
- Commune de Schweighouse Sur Moder,
- Commune de Val de Moder.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins Camille Schneider :



- **ACCEPTE**, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,

- **APPROUVE** le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,

- **CHARGE** le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

- o **Communauté d'Agglomération de Haguenau – Compétence Eclairage Public**
 - **Versement d'un fonds de concours**

Le Pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, approuvé par le Conseil Municipal de Kaltenhouse lors de sa séance du 8 juillet 2019, précise dans son engagement n°15 que lorsqu'une compétence est transférée à l'EPCI, la commune participe à hauteur de 50 % aux dépenses d'investissement.

Notre commune est concernée par les travaux d'éclairage public selon l'opération « Tranche 2018 ».

Le montant des travaux s'est élevé à 89 759,- € H.T.

L'opération a bénéficié d'une subvention TPCV de 42.500,- €.

Le solde des travaux est de 47.259,- €.

La participation de la commune de Kaltenhouse, sous forme de fonds de concours est de 23.629,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020, conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

Vu le rapport de la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 6 novembre 2019,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux d'éclairage public selon l'opération « Tranche 2018 » à hauteur de **23.629,50 €**.

- o **Permanence : Elections municipales**

| ELECTIONS MUNICIPALES | | |
|---|-----------------------|---|
| Horaires de présence | | 15/03/2020 |
| Secrétaire : Anny Bignet Président : Etienne Vollmar | 8 h à 10 h 30 | - Sonia Engelhard - Elodie Muller - Anne Fischer - Patrice Busch |
| | 10 h 30 à 13 h | - Dominique Cher - Madeleine Muller - Delphine Engel - Michèle Vivier |
| Secrétaire : Sandra Wech Président : Etienne Vollmar | 13 h à 15 h 30 | - Denis Lebeau - Isabelle Wenger - Jacques Carlen - Estelle Gebhart |
| | 15 h 30 à 18 h | - Christophe Wengert - François Haas - Franck Heit - Camille Schneider |

-oOo-

IV – DIVERS

- o **Dossier – Stand de tir**
 - **Changement des radiateurs**

Deux devis ont été transmis pour le changement des radiateurs au stand de tir.

Le devis de l'entreprise SANIPROCLEAN pour un montant de 1337.81 € a été validé et les travaux effectués.



Le Conseil Municipal prend acte de ces travaux

- Dossier Club house de foot
 - **Prestation d'ingénierie et investigations géotechniques**

Après consultation auprès de différents bureaux études, le Groupe Fondasol nous a transmis une offre qui a été retenue pour un montant de 2.000,- € H.T., concernant une mission d'ingénierie et investigations géotechniques.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution de cette mission.

- Acquisition de parcelles – Camille Schneider nous rejoint

M. le Maire transmet à l'assemblée un courrier émanant de M. MOUSSET Roger informant la municipalité de sa volonté de vendre ses terrains auprès de la commune pour un montant de 50 euros l'are.

Après recherche sur le SIG et suivant les relevés de propriété, plusieurs parcelles sont concernées.

Le Conseil Municipal après réflexion souhaite savoir exactement et suivant les relevés de propriété quelles parcelles sont proposées pour la vente.

Mme Wenger est chargée de se rendre auprès de M. Mousset pour recueillir les informations complémentaires.

Le point est suspendu et reporté à un prochain conseil municipal.

- Cotisation à la Caisse d'Assurance Accident-Agricole

En application des dispositions législatives qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurances-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, la Caisse d'Assurance Accident Agricole nous demande d'opter pour l'affectation de l'argent de chasse au paiement des cotisations à leur Caisse et de préciser le montant.

Le conseil municipal, après concertation, à l'unanimité

FIXE le montant de la participation provenant du produit de la chasse à affecter en 2020 au paiement de la cotisation foncière de la Caisse d'Assurance Accident Agricole du Bas Rhin en partie soit 500 Euros comme les années précédentes.

POUR INFORMATION

- Occupation illégale d'un terrain

Un terrain a été occupé illégalement par une famille de tziganes. Ce terrain appartenant aux établissements CORA, la commune n'a pas pu entamer des démarches pour une expulsion.

- Tempête

M. le Maire informe que dans la nuit du 10 au 11 février, un vent violent (Ciara) a arraché une partie de la toiture de la nef de l'église. La toiture a été bâchée en attendant la réparation définitive, expertise et contre-expertise.

- Etude de faisabilité – Création d'un nouveau club-house de foot

M. le Maire informe que le bureau d'Etudes MP Conseil a terminé son étude. Il appartiendra au futur conseil municipal d'étudier attentivement le dossier.

- Dégradations à la SMA

M. le Maire informe des dégradations faites par des enfants de l'association de foot à la SMA lors d'un après-midi d'entraînement. Les enfants devraient être mieux encadrés afin d'éviter ce genre d'attitude.

La facture des travaux sera transmise directement au Président du foot.

- Cambriolage au Club House de foot

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un cambriolage au club house de foot. Des dégâts ont été occasionnés sur la porte d'entrée et le système d'alarme.

- Dossier « Ateliers Municipaux »

Les travaux de construction suivent leurs cours.

○ Lettre de remerciement du Conseil de Fabrique concernant la subvention pour la nouvelle cuisine au presbytère.



COMMUNE DE KALTENHOUSE - Réunion du conseil municipal du 2 mars 2020

M. le Maire donne la parole à Madeleine MULLER, à Isabelle WENGER, qui souhaitent prononcer une allocution pour cette dernière réunion de mandature d'Etienne VOLLMAR et le remercier.

Et avant de clore cette séance, M. Etienne VOLLMAR tient particulièrement à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal et personnel communal avec qui il a travaillé tout au long de ces années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00 ; un verre de l'amitié est proposé.

Le Maire, VOLLMAR Etienne

WENGER Isabelle

MULLER Madeleine

BUSCH Patrice

WEIBEL Aimé
Ex.

VIVIER Michèle

FISCHER Anne

HEIT Franck

MULLER Elodie

WENGERT Christophe

ENGEL Delphine

HAAS François

SCHNEIDER Camille

CARLEN Jacques

CHER Dominique

LEBEAU Denis

GEBHART Estelle
Exc.

EBERSOHL Didier
Exc.

ENGELHARD Sonia